

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ASSOCIATIONS : UN MOUVEMENT ENGAGÉ, MAIS ENCORE CONTRASTÉ

Longtemps perçus comme des outils périphériques, les usages numériques s'inscrivent progressivement dans le fonctionnement courant des associations : communication, animation des réseaux, recherche de financements ou encore gestion administrative. Un accompagnement par un professionnel comme les experts-comptables (tiers de confiance) s'avère nécessaire pour de nombreuses associations face aux risques des mauvais usages numériques (confidentialité des données, fraudes en ligne, ingérences numériques).

La maturité numérique est un concept développé par le réseau des pôles d'innovation numérique européens (EDIH¹). Avec le soutien de la Commission européenne, ce réseau est une communauté d'experts en technologie qui aident et assistent les entreprises et organisations européennes dans leur transformation numérique. Les EDIH sont au cœur de l'écosystème européen de l'innovation en matière d'intelligence artificielle (IA). Ils jouent un rôle clé dans le soutien aux petites et

moyennes entreprises (PME), aux associations et aux OSP (*online service providers*)² avec l'entrée en vigueur, en juin 2026, du règlement IA³.

L'évaluation de la maturité numérique aide à planifier un voyage numérique et à accélérer un passage à l'ère numérique. Une première étape est un autotest de « vitesse numérique » proposé en ligne par le réseau EDIH⁴. Une deuxième étape est l'Open DMAT pour réaliser une auto-évaluation complète, avec une batterie de

questions beaucoup plus précises en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'organisation considérée⁵.

UNE MATURITÉ NUMÉRIQUE EN PROGRÈS

L'enquête réalisée par Recherches & Solidarités avec Solidatech⁶ a appliqué ce concept européen de maturité numérique aux associations françaises en observant leur situation et leur évolution depuis

1. *European Digital Innovation Hubs*.

2. Fournisseurs de service en ligne.

3. Régl. (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024, *JA* 2025, n° 713, p. 16 et s., dossier « Intelligence artificielle – Big Bang théorie ».

4. Digital Speed Test (DST) : [european-digital-innovation-](https://european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/fr/digital-speed-test)

[hubs.ec.europa.eu/fr/digital-speed-test](https://european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/fr/digital-speed-test).

5. Autoévaluation Open DMAT : european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/fr/open-dma.

6. Recherches & Solidarités, Solidatech, « La place du numérique dans le projet associatif en 2025 », nov. 2025, *JA* 2025, n° 727, p. 42, étude B. Ungell et C. Dubien.



2019. L'objet de la consultation est d'apprécier l'avancement de leur transformation numérique.

Les résultats montrent une progression réelle de la maturité numérique du secteur associatif. En 2025, 26 % des associations se considèrent comme « expérimentées » dans le domaine, elles étaient 21 % en 2022. À l'inverse, moins d'un quart se déclarent encore « peu initiées ». Dans un univers en perpétuelle évolution, il n'est pas étonnant que près de la moitié (47 %) estiment être « en progrès ».

L'enquête révèle également que la transformation numérique dépend des moyens humains et financiers : elle reste concentrée entre les mains de quelques référents – un salarié dans les associations employeuses, un bénévole dans les associations reposant uniquement sur le bénévolat (environ 90 % des associations françaises⁷). De leur côté, les associations les plus avancées combinent un salarié référent et une culture partagée autour du numérique qui est plus développée dans les moyennes et grandes associations, et en fonction de l'âge des équipes (génération Z née avec les réseaux sociaux). L'évolution en faveur d'une plus grande maturité numérique traduit une appropriation croissante des outils, souvent accélérée par les transformations récentes : généralisation des échanges à distance, dématérialisation de nombreuses démarches ou encore développement rapide de nouveaux outils, notamment autour de l'intelligence artificielle. Pour autant, cette progression reste inégale et la diffusion d'une véritable culture numérique partagée au sein des équipes demeure donc un enjeu important.

DES USAGES ANCRÉS DANS L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE

En 2025, les objectifs visés par l'utilisation des outils numériques sont les suivants : promouvoir son association (75 %), animer les réseaux (58 %), gérer (54 %), collaborer (41 %), rechercher des bénévoles (32 %), rechercher des financements (28 %), organiser assemblées générales et conseils d'administration en ligne (25 %) et apporter des services numériques aux adhérents (13 %).

Les leviers les plus importants pour l'accompagnement numérique des associations sont : une meilleure connaissance des outils qui se renouvellent en permanence, une mise à niveau des membres peu initiés et, enfin, la mobilisation des ressources financières.

Les outils numériques utilisés par les associations ayant une incidence financière ou humaine (salariés et bénévoles) sont nombreux. Ils représentent 15 des 25 outils recensés par l'enquête (soit une proportion de 60 %).

Les outils de stockage/partage de documents (62 %), précieux pour les documents financiers et comptables, confirment leur rôle central dans le fonctionnement des associations, usage accéléré depuis la crise sanitaire. Les outils de paiement (48 %) et de dons en ligne (47 %) confirment un recours croissant aux transactions numériques. Les outils de pilotage financier et de comptabilité (40 % chacun) sont bien intégrés par les associations employeuses (52 %). Les outils de sécurité (38 %) sont logiquement de plus en plus utilisés pour protéger des données sensibles soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD)⁸.

19 % des associations interrogées ont recours à une plateforme de recherche des bénévoles et 15 % à des outils de vote et de prise de décision en ligne : les usages numériques se diversifient donc pour des activités régulières.

La publicité en ligne, avec 15 % d'associations concernées, une banque en ligne (12 %), les outils de gestion de projet (10 %) ou un outil de relation réseau (relation client CRM, par exemple) avec 7 % seulement d'associations, ou encore une plateforme de financement participatif (6 %) restent très marginaux. Selon l'étude, la faible utilisation de ces outils s'explique le plus souvent – à l'exception des plateformes de financement participatif – par un manque de temps, de compétences ou de moyens alors qu'ils seraient précieux pour la gestion et la coordination.

La transformation numérique ne se limite plus à la communication ou à l'organisation des activités : elle s'étend progressivement aux fonctions de gestion. Dans les structures employeuses, des solutions numériques sont également mobilisées pour la gestion des ressources humaines, la formation à distance ou la gestion administrative des équipes. Mais la transition numérique de la gouvernance est encore trop freinée par des obstacles techniques, statutaires ou culturels.

L'ÉMERGENCE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'édition 2025 du baromètre a dressé un premier état des lieux de l'introduction de l'intelligence artificielle dans les associations. Au printemps 2025, 18 % des ●●●

7. L. Prouteau, V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions*, 4^e éd., Lefebvre Dalloz, coll. « Hors-série », 2023, JA 2023, n° 683, p. 15 et s., dossier « Paysage associatif – Les tendances d'une époque ».

8. Règl. (UE) 2016/679 du 27 avr. 2016, JA 2018,

n° 571, p. 16 et s., dossier « Gestion et administration – Règlement général pour données personnelles » ; JA 2019, n° 597, p. 16 et s., dossier « Données personnelles – La notice de traitement ».

“ Face à une offre d’outils très abondante, à des enjeux croissants de sécurité des données et à un cadre réglementaire en évolution, les associations ont besoin de repères et de partenaires capables de les orienter ”

●●● responsables associatifs déclarent utiliser déjà des outils reposant sur l’IA et 13 % indiquent réfléchir aux usages qu’ils pourraient en faire. À l’inverse, près d’un tiers reconnaissent ne pas savoir encore comment cette technologie pourrait leur être utile.

Lorsqu’elle est utilisée, l’IA répond d’abord à des besoins très concrets : gagner du temps dans les tâches quotidiennes, produire des supports de communication ou aider à la rédaction de documents. Certaines associations commencent à l’utiliser pour analyser des données ou préparer des réponses à des appels à projets.

Ces nouveaux usages ouvrent des perspectives intéressantes pour des organisations souvent contraintes par le manque de temps et de ressources. Ils soulèvent aussi plusieurs questions : maîtrise des outils, fiabilité des informations produites, protection des données ou encore place de l’humain dans les activités associatives.

UNE TRANSITION NUMÉRIQUE ASSOCIATIVE À ACCOMPAGNER

Malgré des avancées, l’utilisation du numérique dans les fonctions de gestion reste encore très variable selon la taille des associations, leurs ressources ou les compétences disponibles en interne. De nombreuses structures fonctionnent encore avec des outils simples, parfois peu intégrés entre eux. La question de l’accompagnement apparaît donc centrale.

Face à une offre d’outils très abondante, à des enjeux croissants de sécurité des données et à un cadre réglementaire en évolution,

les associations ont besoin de repères et de partenaires capables de les orienter. Dans ce contexte, les acteurs qui accompagnent les associations – et notamment les experts-comptables – peuvent jouer un rôle essentiel. Leur position de tiers de confiance leur permet d’éclairer les dirigeants sur les outils ayant une incidence financière ou organisationnelle et de contribuer à sécuriser leur utilisation.

L’intervention des experts-comptables est pertinente dans quatre domaines auprès des associations :

- pour recenser les outils numériques et préciser leur utilisation afin de préparer l’information demandée avec les comptes (transparence et suivi) ;
- pour identifier et valoriser les « compétences numériques » en interne en précisant le niveau de compétences (des compétences basiques à une expertise) ;
- pour alerter les associations sur les risques juridiques et financiers des usages des différents outils numériques (confidentialité, cybersécurité, harcèlement, etc.) ;
- et, enfin, pour utiliser utilement et sans risque l’IA, dans l’esprit des pôles européens d’innovation numérique (EDIH).

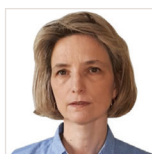
Pour l’avenir, trois pistes sont à approfondir :

- un meilleur partage des informations sur les usages numériques et leur mutualisation (les associations comme les experts-comptables sont à impliquer pour des cas d’usage, par exemple) ;
- une meilleure utilisation des outils numériques (idée d’une labellisation/attestation des bons usages numériques avec une valorisation des compétences numériques) ;
- et une meilleure sensibilisation des acteurs associatifs sur les risques encourus par les usages numériques ayant une incidence financière (présence en ligne et stratégies de communication numériques).

CONCLUSION

La transition numérique du secteur associatif est bien engagée. Elle reste toutefois un chantier ouvert, qui suppose à la fois une montée en compétences de tous les acteurs associatifs (bénévoles, salariés, volontaires, etc.), un accompagnement par des professionnels « tiers de confiance » (comme les experts-comptables) et un partage de bonnes pratiques entre toutes les parties prenantes. Les enjeux numériques sont décisifs. ■

AUTEUR Cécile Bazin
TITRE Déléguée générale
de Recherches & Solidarités



AUTEUR Bénédicte Halba
TITRE Docteure en sciences économiques,
membre de la commission « Associations »,
Ordre des experts-comptables
(OEC) Paris Île-de-France